

2198¹³⁴⁶²⁰
Lettres Patentes.

Qu'il sera donné de chascun marc d'argent
aporté, la monnoye de Henry 13^e 15^e Cournois

Du 23. jour 1353.

Jean Sarragrace de Dieu
Roy de France et Nos amez et feaus
les generaux Maîtres de mon
monnoye et alme et dilection. Nous
vous mandons et commandons de vous
que tantost et sans delay vous
lettres veines sans autre mandement
attendre vous et faire donner par
boutes nos monnoyes, et de chascun
marc d'argent qui sera apporté en
jcelles tant en blanc comme en noir
vingt sols Cournois de Creüe
outre le pris que nous y faisons
donner a present. Ce n'est pas sans
que de chascun marc d'argent
alloué a trois deniers douze
D. C. S. L. P. du m. fol. 130.

grainne; nous faictz donner
treize livres quinze sols tournois
et de tout autre manere d'argent
alloué a un denier feiz grainne
12^{de} 15^{de} tournois: ce faictz et faictz
faire nous et Chascun de vous
si diligemment et de telle maniere
que plus ay deffaut par vostre
negligence. De ce faire a vous et a
Chascun de vous donnons pouvoir
autorite et mandement special par
la teneur de ces presentes: Donné
a Verroy le 23^{de} jour d'Avril l'anz de
grace 1353. ainsi signé y. Symon.